

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Carrière de l'Orchère

Date : Thu, 14 Oct 2021 11:07:20 +0200

De :

Pour : pref-enqpub-orcheremeac@maine-et-loire.gouv.fr

Bonjour Madame,

Bonjour Monsieur,

Je suis un habitant de la Jumellière mais concerné par la question de la réouverture de la carrière de l'Orchère puisque ma résidence d'habitation est située sur la route de Saint-Lambert du Lattay aux 4 routes, la D17 empruntée par les camions de la carrière. Elle est, de plus, à vol d'oiseau située assez près du lieu de la carrière elle-même.

Je veux vous exprimer par ce message combien je suis opposé très fermement à la réouverture de cette carrière pour un certain nombre de raisons dont voici quelques exemples :

- Chalonnnes est la ville la plus proche pour tous les actes de la vie courante et pour les courses. Or, cette ville est déjà saturée de camions dont le nombre disproportionné est au-delà du supportable en termes de nuisances et de sécurité en centre-ville même, ce qui se constate dans les petits ronds-points et les croisements. Ajouter un nombre substantiel de rotations supplémentaires de super-camions de 38 tonnes remplis de gravats, ou de calcaire concassé par le pont de Chalonnnes serait faire prendre un risque supplémentaire sans parler de l'impact sur les commerces.
- J'ai pu constater, sur d'autres carrières gérées par la MEAC, que la plupart des camions ne recouvrent plus au bout d'un certain temps leurs bennes de gravats, ce qui provoque de la poussière permanente à partir de la carrière sur des kilomètres à la ronde et sur tout le trajet emprunté par les engins. Toutes les routes menant à une carrière sont recouvertes de poussière. À Chalonnnes, facteur aggravant, cette poussière serait dispersée en centre-ville.
- le danger de trajets (potentiellement mortels en raison d'accidents prévisibles pour nos enfants, pour les deux roues, et tous les petits véhicules) de gros engins sur de toutes petites routes où parfois des véhicules ne peuvent se croiser (au pont de chemin de fer, sur un certain nombre de virages comptabilisés, etc.) ainsi que sur des croisements à très grands risques (notamment D17/D121, les 4 routes D17/D961, le centre-ville de Chalonnnes où les camions pour tourner coupent les ronds-points, etc.). Au carrefour D17/D121, les gros camions pour tourner doivent effectuer un virage occupant Toute la route, c'est-à-dire sur les deux voies.
- La pollution sonore et par vibration serait une atteinte inacceptable pour les riverains quelques mois sur 12 avec des explosions détonantes et par fractionnements explosifs pour détacher les roches de la carrière.
- l'assèchement de la source de Chaudfonds sur Layon est assez avancée pour ne rien risquer comme menace écologique supplémentaire à ce sujet, ce que ferait évidemment

peser la réouverture de la carrière, sans parler des rejets des eaux utilisés par la carrière dans le Layon.

- En tant que citoyen responsable et attentif au respect de l'environnement je ne peux que contester l'atteinte définitive à l'environnement pourtant spécifiquement protégé de notre vallée du Layon par l'établissement d'un projet industriel évidemment bruyant, polluant et portant atteinte par les vibrations aux richesses naturelles et touristiques de la vallée du Layon. Ce, d'autant plus, que ce projet va à l'encontre de la tendance nationale appuyée par les gouvernements successifs de politique environnementale et de certification écologique des territoires.

- La MEAC n'assure pas d'emploi créé localement qui aurait pu être pourtant un argument économique. D'autant que le Maine et Loire est un département qui compte déjà un nombre important de carrières proportionnellement à d'autres départements.

- les conseils municipaux de Chaudefonds, de Rochefort et du Val du Layon ont voté CONTRE ; même si ces positions sont consultatives, le respect dû à l'expression démocratique des citoyens situées au plus près localement du projet doivent être pris en compte au risque d'une désaffection supplémentaire des citoyens vis-à-vis des institutions de la République.

- etc.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ce message et,
Bien cordialement,